



# Administration communale de WEISWAMPACH

« Om Leempuddel »  
L-9991 Weiswampach

Téléphone 97 80 75-20

Fax 97 80 78

Internet : [www.weiswampach.lu](http://www.weiswampach.lu)

E-mail : [secretariat@weiswampach.lu](mailto:secretariat@weiswampach.lu)

## Avis

Il est porté à la connaissance du public que conformément à la loi modifiée du 25 mai 2011 relative à la chasse, tous les droits de chasse pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2030 devront être cédés par voie d'adjudication publique au plus tard le 31 janvier 2021.

Suivant l'article 3 du règlement grand-ducal du 2 septembre 2011 déterminant la procédure et les modalités de l'adjudication publique, les plans des lots de chasse, qui tiennent compte des déclarations des opposants recevables en la forme, sont publiés aux maisons communales pendant toute la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 janvier 2021.

La liste des lots de la commune de Weiswampach est reproduite ci-dessous et renseigne sur les différents lots situés sur le territoire de la commune. Les limites des lots de chasse sont consultables sur le site [geoportail.lu](http://geoportail.lu) sous le thème « Environnement », rubrique « Chasse », sous rubrique « Lots de chasse, valables à partir du 1.4.2021.

Alternativement, il est encore possible de consulter l'annexe du règlement grand-ducal du 8 novembre 2019 arrêtant les limites des lots de chasse (<http://www.legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2019/11/08/a771/jo>).

### Lots de chasse de la commune de Weiswampach :

**4 ; 6 ; 7 ; 8 ; 10 ; 11 ; 12 ; 17 ; 18 ; 19 ; 20 ; 21 ; 26 ; 27.**

Weiswampach, le 1<sup>er</sup> septembre 2020  
Le Bourgmestre                      La Secrétaire

